



Formule AXEA



Pour Qui ?

Toute structure associative déjà employeur ou ayant le projet de le devenir.

Quelle démarche doit faire l'association ?

La structure-employeur doit être adhérente de l'association FEA, et fournir quelques informations administratives.

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés par PSL07 dans ce service, mais ils ne sont initiés que sur sollicitation des dirigeants de la structure.

Quels sont les tarifs ?

- ⇒ Une cotisation annuelle de 30€ à l'association FEA,
- ⇒ Un coût forfaitaire de 5€/mois.

Pour quels services ?

En souscrivant à la formule AXEA, votre structure bénéficie des services PSL07 tels que :

- ⇒ Le service d'accompagnement à la fonction employeur
 - ◊ A votre écoute, avec une permanence téléphonique ou mail du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vous pouvez solliciter votre conseiller PSL07 pour toutes questions générales liées à l'emploi,
 - ◊ Pour vous seconder dans vos besoins en recrutement, à construire selon votre demande (identification de vos besoins, rédaction du profil de poste, diffusion de l'offre d'emploi, recherche de candidats, sélections,),
 - ◊ Faire des simulations sur les coûts & charges engendrés par votre projet d'embauche,
 - ◊ Etre conseillé pour le choix et la rédaction du contrat de travail,
 - ◊ Obtenir une aide à l'application de votre convention collective,
 - ◊ Recevoir une information régulière (newsletter, fiches pratiques, ..) adaptée à votre secteur d'activité, à votre Convention Collective et à l'actualité.
 - ◊ Etre au fait des évolutions juridiques (taux de cotisation, législation légale et conventionnelle) et disposer de documents types à adapter à votre structure.
- ⇒ L'accès à la bourse d'emplois
 - ◊ Un service national pour une mise en relation gratuite de l'offre et de la demande dans les secteurs du sport, de l'animation, du tourisme et des loisirs.



Formule AXEA

Comment ça fonctionne ?

- ⇒ La structure a des questions liées à l'emploi ou des besoins réguliers d'informations sur l'année, elle formule ses questions par téléphone et par mail, pour obtenir une réponse dans le délai proposé.
- ⇒ La structure recherche un profil de poste ou décide de recruter, elle définit son besoin et choisit les démarches qu'elle souhaite faire et celles qu'elle confie à PSL07.
- ⇒ PSL07 peut être sollicité simplement pour diffuser l'offre d'emploi ou pour gérer avec la structure tout ou partie du recrutement.
- ⇒ PSL07, communique auprès d'un réseau ciblé, recherche des candidats, et transmet à ses adhérents les coordonnées des profils identifiés, sélectionnés ou non.

Modalités pratiques

Les dirigeants de la structure prennent contact avec le conseiller PSL07,

- ⇒ Pour une information ponctuelle liée à son actualité,
- ⇒ Pour, au choix, un rendez-vous téléphonique ou physique,
- ⇒ Pour définir les besoins et les attentes quant à l'accompagnement souhaité

Nos contacts

Contactez nos conseillers qui vous guideront dans toutes les démarches et selon votre Projet :



Permanence téléphonique - 04.75.29.62.99

Perrine AYRAUD - contact07@profession-sport-loisirs.fr / Laurie UOGEL - contact2@profession-sport-loisirs.fr

Ou venez nous rencontrer à FEA / PSL07 - Pôle de Bésignoles - route des Mines - 07000 PRIUAS